



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 18 mars 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2024/39 de la Municipalité, du 10 octobre 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 12'000'000.- pour la réalisation des travaux de remise à niveau de l'usine d'eau potable de Bret ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 sur une durée de 20 ans par la rubrique 331 du budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Service de l'eau, eau potable ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service de l'eau.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-huit mars deux mille vingt-cinq

Le président



La secrétaire adjointe